

Vidéo : la Ligue des droits de l'homme réagit

La Ligue des droits de l'homme organise une réunion publique sur la vidéo-projection, ce jeudi soir, à La Chèze.

La Ligue des droits de l'homme réagit à la suite de la publication de notre article paru hier, sur la vidéo-protection à Loudéac. « **Selon la loi, toute personne intéressée peut s'adresser au responsable d'un système de surveillance afin d'obtenir un accès aux enregistrements qui la concernent ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu, à savoir au plus tard dans le délai d'un mois** », rappelle l'association. Seul motif de refus : nuire à la protection de la vie privée de quelqu'un d'autre qui apparaîtrait à l'image.

La section de la Ligue des droits

de l'homme de Loudéac est et sera très attentive à l'esprit et à la lettre de l'article de loi, selon lequel « **l'informatique doit être au service de chaque citoyen [...]** Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles et publiques ».

À cette fin, la section de Loudéac organise une réunion publique, ce jeudi 11 février, à 20 h 30, à la salle de l'Étang, à La Chèze, sur les problématiques techniques, économiques, juridiques et éthiques qu'engendre la vidéosurveillance.